

APRC réunion du CA : maison de la Salle 78A rue de Sèvres, Paris 75007

Présents : Brigitte CLAUDE, Maryse DUBUS, Gérard DUBUS, Luc GOURAUD, Gisèle MOIGNO, Jean-Pierre MOUTON, Christiane PAURD, Christian QUINTIN

Invitées : Sophie GAVA, Brigitte TETART

Excusées : Josiane ETCHEGARAY, Jeanny CONTION.

1 – Assemblée Générale des 20-21 mai 2022

NB : A la suite d'un incident ferroviaire, Josiane a dû rebrousser chemin, mais elle a pu participer au début de notre réunion, en visio, et nous exposer le bilan financier de l'AG 2022.

Bilan financier

Participation des adhérents	1081,40 €	
Dépenses de l'APRC		
timbres		600,00 €
hébergement		3762,60 €
divers		18,49 €
total		4929,79 €
Coût de l'AG pour l'APRC =	3838,39 €	

Bilan général

Les retours d'après AG sont positifs. Les participants ont souligné particulièrement la richesse des échanges et qualité des prises de parole.

Un point négatif, mais de taille : le nombre de participants présents : 28. Il est vrai que nous avons eu une AG en octobre 2021, c'est un début d'explication, il y a peut-être aussi le montant de la participation demandé.

L'intervention de Me DEBBACHE a été positive et mobilisatrice pour nous.

La soirée, avec le film : « Tous nos vœux de bonheur », a été bien perçue. Ce film a permis des expressions personnelles qui auraient pu se prolonger et qui peuvent encore se prolonger dans nos rencontres.

Le débat sur les orientations précise des liens à construire avec d'autres organisations qui prennent en charge les victimes des cultes.

La déclaration de la modification du CA a été faite à la sous-préfecture de Saint-Malo.

2 – Assemblée Générale 2023

Règles de financement de l'Assemblée Générale 2023

Pour faciliter la venue d'un maximum d'adhérents à l'Assemblée Générale, nous allons étudier les moyens de baisser le montant de la participation demandé à chacun. Le coût de l'AG ne doit être un frein pour personne.

Plusieurs hypothèses sont envisagées, soit en plafonnant le prix des repas, soit en fixant une participation de façon forfaitaire adaptée à ceux qui sont imposables d'une part, à ceux qui ne le sont pas d'autre part.

Les décisions concernant ces règles de financement actualisées seront communiquées ultérieurement.

Des idées pour l'AG 2023

- a) Inviter une personnalité capable de porter un regard distancié l'évolution de l'Église, les conditions de sortie des institutions culturelles et leurs conséquences économiques, sociales, psychologiques.
- b) Inviter quelqu'un du Comité d'Orientation des Retraites sur la situation actuelle des retraites, les évolutions à venir et la collecte des cotisations par l'URSAFF.
- c) Inviter un canoniste assez distancié de l'institution pour nous éclairer, du point de vue des cultes et de la CAVIMAC, sur les enjeux de notre confrontation avec eux, dans le cadre de la laïcité républicaine.

Ces pistes devront être précisées de façon à faire un choix pertinent.

3 – Point Juridique

- Dossiers en cours

Bourg-en-Bresse : en attente d'une nouvelle audience en juillet. Points-Cœur n'a pas encore remis ses conclusions

Riom : la Cour d'Appel a donné raison aux requêtes de l'intéressé, sauf pour 5 trimestres. Cet arrêt va faire l'objet d'un pourvoi en Cassation. Le CA l'a acté.

Brest : jugement le 7 juillet.

Mâcon : manquent 7 trimestres de noviciat + 5 trimestres à l'étranger.

Bourg-en-Bresse, autre dossier : manquent 47 trimestres.

Lyon : manquent 19 trimestres.

Pau : manquent 8 trimestres.

Nord : un dossier est en construction.

- Autres affaires

Nous avons en outre 15 dossiers à l'étude. Beaucoup concernent des adhérents sortis de communautés religieuses, de tous horizons et de tout statut, quelques-uns de diocèses ou de séminaires, ces derniers sont en nette diminution.

4 – Le site internet

L'équipe de 5 personnes poursuit ses réunions de travail régulièrement, sous la direction de Christian Quintin. Elles font un travail considérable, même s'il existe encore des blancs, des précisions à apporter, des mises à jour à poursuivre.

Les brèves sont des alertes sur des sujets d'actualité !

Vous êtes invités à en proposer si vous repérez dans la presse ou ailleurs des articles susceptibles de fournir des informations utiles. Pour cela, rédigez quelques lignes qui indiquent le contenu de ce que vous voulez partager, mettez une copie du lien et envoyez le tout à Christian (quintinl@wanadoo.fr) qui fera suivre à nos techniciens. Merci de votre collaboration, la plus large possible.

Les billets se poursuivent à leur rythme bi-hebdomadaire. Prenez vos plumes, ou vos claviers !

5 - Les prochains Bulletins

Le prochain bulletin contiendra le compte-rendu de l'AG, l'intervention de Me DEBBACHE et les expressions de nos régions sur leur devenir.

Dans le suivant, pourquoi pas une petite anthologie de certains de nos textes ? A voir.

6 – Commission partenariat

Lors de l'AG, se sont portés volontaires Agathe BROSSET, Françoise COMPAIN, Josiane et Laurent ETCHEGARAY, Jean-Pierre MOUTON, Christiane PAURD pour travailler à l'élaboration d'un partenariat avec d'autres associations qui se préoccupent des victimes des cultes. Cette équipe va se mobiliser rapidement.

Suggestion : que cette commission travaille à partir du document sur les lieux de privation de liberté dont nous a parlé Me Debbache (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041950778>).

Ceci pourrait aboutir une sorte de charte des droits fondamentaux.

Jean-Pierre MOUTON a participé à l'Assemblée Générale de l'AVREF, il y a souligné le lien entre nos actions et les leurs au sujet de la défense des droits sociaux.



APRC : l'intervention de Jean-Pierre MOUTON
Association pour une Retraite Convenable

L'APRC est une association avec laquelle l'AVREF entretient de puis de longues années une bonne collaboration. Son président, Jean-Pierre MOUTON nous a honorés de sa présence le 2 avril dernier. L'APRC regroupe 420 adhérents anciens religieux, anciens membres de communautés. Elle les représente et les défend pour faire valoir leurs droits à la retraite, et à une retraite convenable pour laquelle il leur faut souvent se battre.

En effet les Communautés ou congrégations n'ont pas toujours respecté l'obligation légale de cotiser à la CAVIMAC, Caisse des Cultes qui est le régime de retraite des prêtres et religieux, équivalent de la CNAV pour les civils depuis la généralisation du système de trimestre de cotisations à toutes les catégories de la population.

Le contentieux est important : l'APRC a gagné une soixantaine de procès en appel et 40 en Cassation face à des communautés qui croient bon de prendre leurs aises vis-à-vis de leurs membres. L'APRC constate que les dossiers concernant des personnes qui ont été sous emprise sont de plus en plus nombreux. Les liens avec l'AVREF doivent donc être maintenus et renforcés.

AVREF : Extrait de la Newsletter de Juin 2022

7 – Nouvelles adhésions

Accord pour 7 nouvelles adhésions.

8 – Calendrier des prochains CA

Septembre lundi 19/09/2022, le soir entre 19h30 et 22h00, en visio/Zoom.

Novembre lundi 14/11/2022, le soir entre 19h30 et 22h00, en visio/Zoom.

Janvier mercredi 11/01/2023, la journée 09h30-17h00, en présentiel, à Paris.
Possibilité d'arriver la veille.

10 – Décès

Madame Sabine de SERRA
Monsieur Marcel CHARRIN
Madame Aña CHARRITON

Le président

Jean-Pierre MOUTON

Le secrétaire

Luc GOURAUD